



## Procès-Verbal du Conseil Municipal

*Séance du mardi 19 juillet 2022*

Par suite d'une convocation en date du 15 juillet 2022, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, le mardi 19 juillet 2022 à 19h00, sous la présidence de Sylvie TARAGON, Maire.

**Présents :** Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Virginie MIANI, André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA, Vivian ROUSSEL ;

**Pouvoirs :** Muriel FAVRE à Sylvie TARAGON, Yves LEGER à Hervé BOUËDEC, Audrey VALLEZ à Jean-François REVILLOUD ;

**Excusée :** Virginie KOCH ;

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

---

Madame le Maire invite l'assemblée à se lever afin d'observer une minute de silence en signe de respect et de sympathie pour Marie-Christine MERMIER, conseillère municipale, décédée subitement le 23 juin dernier à l'âge de 63 ans. Marie-Christine était très impliquée au sein du Conseil Municipal, du Syndicat Intercommunal du Vuache, des associations communales, notamment au travers des « Amis de la Bibliothèque ».

---

Monsieur Hervé BOUËDEC est nommé secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réforme de la publicité des actes entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022, il y a obligation de dresser un procès-verbal dans lequel doivent être retranscrites les séances du Conseil Municipal ainsi que les délibérations.

Face à cette lourdeur administrative, elle propose de ne plus rédiger de compte rendu. Les membres acceptent à l'unanimité la proposition.

**En conséquence, à compter de maintenant, il n'y aura plus de distribution des comptes rendus.**

Les PV seront affichés en mairie, disponibles à la demande en format papier et diffusés sur le site internet de la mairie.

### ♦ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2022

Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

◆ **Compte rendu des décisions prises**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une décision prise dans le cadre de ses délégations : un prêt de 640 000 € sur 20 ans a été contracté auprès du Crédit Agricole pour financer les travaux d'enfouissement des réseaux secs en cours au centre-bourg de Clarafond.

**1. Vente parcelle 0A 2468 Les Vernettes – DEL 2022 30**

Madame le Maire rappelle que Monsieur Christophe PERNOUD et Madame Corinne MOINE se sont portés acquéreur d'une partie de la parcelle 0A 2468, soit 120 m<sup>2</sup>, afin de régulariser un état de fait de longue date. En effet, sur cette partie avait été construit un mur en enrochement.

Anne-Laure GUILLET présente le plan de régularisation qui montre le terrain concerné par la vente.

Madame le Maire propose de fixer le prix de vente à 60 € le m<sup>2</sup>.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à mains levées,

- Approuve la vente de 120 m<sup>2</sup> de la parcelle 0A 2468 aux Vernettes,
- Charge Madame le Maire de signer tous les actes nécessaires à cette transaction,
- Précise que les frais d'acte notarié sont à la charge de Monsieur et Madame PERNOUD.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Muriel FAVRE), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC (avec le pouvoir d'Yves LEGER), Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Joffrey DUBOC, Virginie MIANI, André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA, Vivian ROUSSEL.
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

**2. Achat parcelle 0B 1679 Petite salle des fêtes – DEL 2022 27**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que selon l'accord écrit du 30 juin 2021, Madame Lehé, propriétaire de la parcelle 0B 1611, s'est engagée à rétrocéder une partie de la parcelle à la commune, au prix de 60 euros le mètre carré. Cette acquisition permettrait à la commune de conserver le parking devant la Petite Salle des Fêtes.

La division parcellaire a été effectuée par CITERRA, Géomètres experts : la superficie de la nouvelle parcelle 0B 1679 s'élève à 149 m<sup>2</sup>.

Eric SOGNO-LINA demande si la construction d'un muret de séparation entre les deux parcelles est toujours prévu.

Sylvie TARAGON précise que la propriétaire devait se charger de prendre contact avec des entreprises mais ne souhaite plus donner suite.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à mains levées,

- Approuve l'achat de la parcelle 0B 1679 d'une superficie de 149 m<sup>2</sup>,
- Charge Madame le Maire de signer tous les actes nécessaires à cette transaction,
- Précise que les frais d'acte notarié sont à la charge de la commune.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Muriel FAVRE), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUÉDEC (avec le pouvoir d'Yves LEGER), Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Joffrey DUBOC, Virginie MIANI, André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA, Vivian ROUSSEL.
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

### **3. Prix coupe affouage 2022 – DEL 2022 28**

Des coupes d'affouages ont été proposées aux habitants de la commune. Madame le Maire propose de reconduire le prix de 2021, soit 120 € la coupe.

Eric SOGNO-LINA précise que les coupes se situent dans les bois communaux et que l'ONF va se charger de la délimitation des parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Confirme et définit les modalités de cette coupe de bois : délivrance des lots par tirage au sort parmi les personnes inscrites (habitantes ou résidentes de la commune) ;
- Fixe le montant de la coupe à 120 € par affouagiste ;
- Précise que les garants solidaires responsables du bon déroulement de la coupe de bois sont Messieurs Eric SOGNO-LINA, Joffrey DUBOC et Jean-François REVILLOUD ;
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de cette décision et à procéder à l'encaissement de l'affouage pour la commune.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Muriel FAVRE), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUÉDEC (avec le pouvoir d'Yves LEGER), Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Joffrey DUBOC, Virginie MIANI, André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA, Vivian ROUSSEL.
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

### **4. Modification des statuts du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) – DEL 2022 29**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'arrêt de l'association « les P'tits Besôs », la garderie va être reprise par le SIVOS.

En conséquence, les statuts du SIVOS doivent être modifiés pour intégrer la compétence de la garderie périscolaire : matins et soirs des jours scolaires ainsi que le mercredi. Madame le Maire précise que l'accueil des enfants du mercredi sera à l'essai pendant un trimestre, et s'il y a suffisamment d'enfants, il sera pérennisé.

Madame le Maire précise que lors du dernier Conseil Syndical, le siège du syndicat a été fixé au groupe scolaire de la Donnaz.

Cette proposition, ainsi que la modification des statuts qui en découle est soumise à l'approbation des Conseils Municipaux des trois communes membres du Syndicat : Chessenz, Clarafond-Arcine et Vanzy.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le SIVOS à reprendre l'activité périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2022, sous réserve d'acceptation par délibération des trois communes membres du SIVOS (Chessenz, Clarafond-Arcine et Vanzy) dans les conditions de majorités requises, ainsi que l'arrêté délivré par la préfecture.
- Accepte les modifications et la mise à jour des statuts du SIVOS.

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires inhérents à ces décisions.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Muriel FAVRE), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC (avec le pouvoir d'Yves LEGER), Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Joffrey DUBOC, Virginie MIANI, André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA, Vivian ROUSSEL.
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

Madame le Maire informe les élus qu'elle a demandé en réunion du SIVOS que le secrétariat soit à l'école et non plus à la mairie de Vanzy pour une question de praticité. Cette demande n'a pas encore été actée.

L'association « les P'tits Besos » a vidé en grande partie les locaux de la garderie. Elle souhaite conserver un local afin d'entreposer divers matériels et organiser des réunions.

Après discussion entre les membres du Conseil Municipal : il sera proposé à l'association de partager le local de la grande salle des fêtes avec d'autres associations, et de demander ponctuellement le prêt d'une salle communale pour les réunions.

#### 5. Passage à la nomenclature M57- DEL 2022 32

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau référentiel budgétaire et comptable : la nomenclature M57. Elle sera obligatoire en janvier 2024. Le Service Comptable de Gestion a proposé à la commune d'appliquer cette nomenclature dès janvier 2023. Cette norme comptable concerne le budget principal et le budget du CCAS. La délibération de ce jour porte donc sur le passage à la nomenclature M57 pour le budget principal.

Après avoir entendu l'explication de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

- Décide d'adopter la nomenclature M57 développée par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Muriel FAVRE), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC (avec le pouvoir d'Yves LEGER), Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Joffrey DUBOC, Virginie MIANI, André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA, Vivian ROUSSEL.
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

#### ♦ Informations et questions diverses

- Fête de la Batteuse : dimanche 7 août 2022 à Bange.
- Cinéma Plein air : le 22 août 2022 à 19h30 au terrain de foot de la Semine. Projection du Film « Poly » de Nicolas Vannier.
- Feux d'artifice : ils ont été très appréciés et ont permis aux habitants de se retrouver pour l'occasion.
- Marché du dernier vendredi de chaque mois : les exposants souhaitent créer une association. Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.
- Food Truck : une habitante de Seyssel souhaite installer un Food Truck. Le Conseil Municipal est d'accord pour son installation le vendredi soir.
- Ancienne mairie Arcine : Un T2 s'est libéré. Il sera proposé à la location en septembre après quelques travaux de rafraîchissement.

- Agorespace : une table de ping-pong, offerte par les « P'tits Besos », va être installée.
- GAEC la Forêt du Rhône : souhaite s'installer devant l'école pour vendre leurs produits. Le Conseil Municipal est d'accord pour l'installation sur le parking de la salle des fêtes ou de la maison pour tous.
- Bâtiment de la garderie : le bâtiment ne sera plus utilisé pour le périscolaire. Le Conseil Municipal envisage de le louer comme local commercial.
- Mesures de restriction pour cause de sécheresse et canicule : Nous ne pouvons plus arroser les massifs. *Hervé BOUËDEC fait remonter une remarque d'Yves LEGER* : « c'est une aberration, on a le droit de faire l'appoint des piscines et d'arroser les golfs et les stades de 20h à 8h, par contre interdiction totale d'arroser les jardins potagers. Ils font passer les loisirs avant la nourriture. »
- Bornage Quincy : l'entreprise Citerra a procédé au bornage d'un chemin communal à Quincy.
- Téléconsultation médicale : Suite à des réunions entre les Maires des 7 communes de la Semine (Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine, Eloise, Franclens, Saint-Germain-sur-Rhône, Vanzy), il a été décidé de la mise en place d'une cabine de téléconsultation médicale au sein des locaux de la clinique de l'œil à Chêne-en-Semine.  
 Durant la téléconsultation, le médecin guide le patient en vidéoconférence pour effectuer les prises de constantes physiologiques (tension artérielle, saturation en oxygène, pouls, température frontale) et examens médicaux qu'il juge nécessaires au diagnostic en utilisant un panel de dispositifs médicaux assemblés. La confidentialité de l'examen sera assurée par la construction d'une pièce dédiée. Les médecins posent un diagnostic et délivre une ordonnance et/ou oriente le patient vers un spécialiste si besoin.  
 Les frais inhérents seront intégrés à une convention déjà existante entre les 7 communes. Environ 22 % seront à la charge de Clarafond-Arcine pour un montant annuel approximatif de 6000 €. Cette cabine médicale connectée est une réponse au manque de médecin dans notre secteur. Virginie MIANI demande si une aide financière est possible du Conseil Départemental ou Régional : réponse négative de Madame le Maire.  
 Suite à la question d'Eric SOGNO-LINA, Madame le Maire précise qu'elle sera accessible aux particuliers en septembre.
- SIVALOR : nouvelle appellation pour le SIDEFAGE.
- Eglise d'Arcine : Jean-François REVILLOUD informe qu'un système anti-foudre a été mis en place. Le coq sur le clocher tourne ! Une intervention sur le mécanisme des cloches est encore à venir.
- Presbytère : Hervé BOUËDEC rapporte que la remise en état du puits se trouvant sur le terrain attenant au presbytère de Clarafond n'avait pas été pris en compte dans les travaux de réhabilitation. Plutôt que de le condamner, il a été choisi de le sécuriser et de procéder à son raccordement électrique pour avoir la possibilité d'installer une pompe pour utiliser l'eau de pluie.  
 Un cerisier a dû être coupé car il était situé sur le terrain de la future Maison d'Assistantes Maternelles, donc accessibles aux enfants avec un risque d'accident.
- Vivian ROUSSEL fait remarquer que le mur d'enceinte est décrépi et demande si pendant que les entreprises sont sur place, il ne serait pas possible de le remettre en état.  
 Madame le Maire répond que l'architecte en charge de la réhabilitation du presbytère a demandé à l'entreprise Dorrego de fournir 2 devis (1 devis avec nettoyage du mur et peinture et 1 devis avec crépi).
- Fruitière : des quilles ont été posées afin de protéger les habitants du passage des voitures. Des panneaux « rétrécissement » et limitation de hauteur sont également en cours d'installation.
- Le Parnant : La mairie est en attente de réponses chiffrées de nouveaux bureaux d'études, le précédent n'étant pas en mesure d'assurer les travaux.
- Eau potable : Eric SOGNO-LINA indique que certains riverains du chemin de chez Ronchet ont rencontré des problèmes avec leur installation suite à des travaux sur la colonne d'eau potable. La commune attend leurs retours afin de prendre éventuellement en charge les réparations si elles font suite aux travaux précités.
- AEP Clarafond : Anne-Laure GUILLET informe le Conseil Municipal qu'une réception partielle des travaux se déroulera mardi 26 juillet 2022 à 16h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et lève la séance à 20h20.

Le secrétaire de séance,  
Hervé BOUËDEC



Le Maire,  
Sylvie TARAGON


